



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 25 juillet 2017

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Attribution des subventions sportives aux associations Loi 1901 (2^{ème} programmation) - Exercice 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept, le 25 juillet à 9h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 18 juillet 2017.

ETAIENT PRESENTS : Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Valérie BIANCHI, Philippe PERETTI, Marie-Dominique CARRIER, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Emma MUSSIER, Lucien NATALI, Jean-Jacques PADOVANI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, François-Xavier RIOLACCI, François TATTI, Jean ZUCCARELLI.

ONT DONNE POUVOIR :

Michel CASTELLANI	à	Mattea LACAVE
Marie-Paule HOUEMER	à	Jean ZUCCARELLI
Catherine MEZZANA	à	Emma MUSSIER
Louis POZZO DI BORGIO	à	Marie-Christine BERTOLUCCI
Gilles SIMEONI	à	Ivana POLISINI
Céline SIMONI-PIACENTINI	à	Jean BIAGGINI
Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	Marie-Dominique GIAMARCHI
François VESPERINI	à	Julien MORGANTI

QUORUM : 21

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Angèle BRUNINI, Pierre-Noel LUIGGI, Etienne PERFETTI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Noël VALERY.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

OBJET : Attribution des subventions sportives aux associations Loi 1901 (2^{ème} programmation) - Exercice 2017

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modifications des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 24 mars 2003, définissant l'intérêt communautaire en matière de politique sportive et de construction, entretien et gestion d'équipements d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 21 novembre 2008, déclarant d'intérêt communautaire le versement de subventions aux associations sportives Loi 1901 ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 21 juin 2016, approuvant le Guide du sport et notamment le règlement d'attribution des subvention sportives ;

Vu le Budget Primitif 2017 du Budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia adopté par délibération du Conseil communautaire du 13 avril 2017 ;

Considérant que les dossiers de demandes des associations Loi 1901 sont conformes au règlement et qu'il convient d'attribuer les subventions sportives au titre de l'exercice 2017 ;

Vu les avis favorables de la Commission « Sport et Equilibre Social Communautaire », réunie en séances le 30 juin et le 20 juillet 2017 ;

Vu les avis du Bureau du 10 et 24 juillet 2017 ;

Vu le rapport de présentation n°9 ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
A l'unanimité**

D'attribuer aux associations Loi 1901, les subventions sportives selon la répartition ci-dessous énoncée pour un montant total de vingt-cinq mille cinquante Euros (**25 050 €**) ;

Athlétic Jeunes Bastiais (AJB)	Huit mille Euros	8 000 €
Athlétic Club Bastiais (ACB)	Huit cents Euros	800 €
Bastia XV	Neuf mille huit cent cinquante Euros	9 850 €
Bastia Team Gym	Deux mille six cents Euros	2 600 €
Ecole d'Equitation de la Haute-Corse	Trois mille Euros	3 000 €
Squadra Mora Futsal	Huit cents Euros	800 €
	TOTAL	25 050 €

OBJET : Attribution des subventions sportives aux associations Loi 1901 (2^{ème} programmation) - Exercice 2017

DIT

Que les crédits sont inscrits au budget ;

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous actes et documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **27 JUIL. 2017**
et publication ou notification
du **28 JUIL. 2017**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOHR AOUI



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.